

**Préavis municipal no 75/06- du Conseil communal de Cugy VD**

**Révision du Règlement communal sur le cimetière.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission, composée de MM. Thierry Rebourg, Jean- Claude Depierraz et Yvan Burdet s'est réunie les 1<sup>er</sup> et 16 mai 2006.

Lors de la première séance, elle a entendu notre municipal, M. Daniel Bally qui a répondu aux différentes questions avec amabilité. Nous le remercions pour sa disponibilité.

Une visite du cimetière a été effectuée, ce qui suscité également de nombreuses questions.

Une remise à jour du règlement, le précédent datant de 1998, pourrait paraître superflu. c'est sans compter sur les travaux d'agrandissement que la commune a effectué en 2003. Ceci a permis d'agrandir la surface du cimetière et créer un Colombarium ainsi qu' un Jardin du Souvenir.

Ce sont les raisons principales qui provoquent les modifications du règlement.

Pour rappel :

Le Jardin du Souvenir est un emplacement, sous forme d'une cuve enterrée, qui permet le rassemblement des cendres des défunts.

Le Colombarium est un ensemble de 18 cases destinées à recevoir les urnes funéraires.

Le règlement explicite les différentes options que les nouvelles composantes ont amené. L'ensemble du règlement respecte les lois cantonales et règlement communal de police.

La commission désire toutefois apporter l' amendement suivant :

Article 25 : Les inscriptions du nom et des dates de naissance et de décès du défunt sur les dalles.....auprès du réposé du cimetière. Les frais sont à la charge de la famille du défunt.

Nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, d'approuver ce règlement.

Cugy, le 21 mai 2006.

La commission : T. Rebourg

J-C Depierraz

Y. Burdet